

ASSEMBLEE DE CORSE

DELIBERATION N° 17/130 AC DE L'ASSEMBLEE DE CORSE APPROUVANT LA PARTICIPATION DE LA COLLECTIVITE TERRITORIALE DE CORSE A LA 7^{ème} EDITION DES ASSISES NATIONALES DE LA BIODIVERSITE ET AUTORISANT LE PRESIDENT DU CONSEIL EXECUTIF DE CORSE A LANCER, SIGNER ET EXECUTER LE MARCHE DE COMMUNICATION, DE PROMOTION ET DE RELATIONS PUBLIQUES AFFERENT

SEANCE DU 1^{er} JUIN 2017

L'An deux mille dix-sept et le premier juin, l'Assemblée de Corse, régulièrement convoquée, s'est réunie au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. Jean-Guy TALAMONI, Président de l'Assemblée de Corse.

ETAIENT PRESENTS : Mmes et MM.

ARMANET Guy, BARTOLI Marie-France, BENEDETTI François, BERNARDI François, BIANCUCCI Jean, BORROMEI Vanina, BUCCHINI Dominique, CANIONI Christophe, CASALTA Mattea, CASANOVA-SERVAS Marie-Hélène, CESARI Marcel, CHAUBON Pierre, COLOMBANI Paul-André, COMBETTE Christelle, CORDOLIANI René, FAGNI Muriel, GUIDICELLI Lauda, GUISEPPI Julie, LACOMBE Xavier, LEONETTI Paul, MONDOLONI Jean-Martin, NADIZI Françoise, NIVAGGIONI Nadine, ORSONI Delphine, OTTAVI Antoine, PARIGI Paulu Santu, POLI Laura Maria, PONZEVERA Juliette, PROSPERI Rosa, PUCCI Joseph, SANTONI-BRUNELLI Marie-Antoinette, SANTUCCI Anne-Laure, SIMEONI Marie, STEFANI Michel, TALAMONI Jean-Guy, TATTI François, TOMA Jean, TOMASI Petr'Antone, VANNI Hyacinthe

ETAIENT ABSENTS ET AVAIENT DONNE POUVOIR :

M. BARTOLI Paul-Marie à M. TATTI François
Mme FILIPPI Marie-Xavière à Mme NADIZI Françoise
Mme GRIMALDI Stéphanie à M. LACOMBE Xavier
Mme MARIOTTI Marie-Thérèse à M. TOMA Jean
Mme MURATI-CHINESI Karine à Mme COMBETTE Christelle
Mme OLIVESI Marie-Thérèse à Mme BARTOLI Marie-France
Mme RISTERUCCI Josette à M. BUCCHINI Dominique
M. SANTINI Ange à M. MONDOLONI Jean-Martin

ETAIENT ABSENTS : Mme et MM.

GIACOBBI Paul, GUIDICELLI Maria, de ROCCA SERRA Camille, ROSSI José.

L'ASSEMBLEE DE CORSE

VU le code général des collectivités territoriales, titre II, livre IV, IV^{ème} partie,

VU le décret n° 2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics,

- VU** la délibération n° 17/035 AC de l'Assemblée de Corse du 23 février 2017 portant approbation du Budget Primitif de la Collectivité Territoriale de Corse pour l'exercice 2017,
- SUR** rapport du Président du Conseil Exécutif de Corse,
- VU** l'avis n° 2017-42 du Conseil Economique, Social et Culturel de Corse, en date du 30 mai 2017,
- APRES** avis de la Commission du Développement Economique, de l'Aménagement du Territoire et de l'Environnement,
- APRES** avis de la Commission des Finances et de la Planification,

APRES EN AVOIR DELIBERE

ARTICLE PREMIER :

APPROUVE la participation de la Collectivité territoriale de Corse à la 7^{ème} édition des Assises Nationales de la Biodiversité des 5, 6 et 7 juillet 2017 à Aiacciu.

ARTICLE 2 :

AUTORISE le Président du Conseil Exécutif de Corse à lancer, signer et exécuter le marché négocié sans mise en concurrence relatif à la communication, la promotion et les relations publiques avec la SAS Idéal Connaissances dans le cadre de la 7^{ème} édition des Assises Nationales de la Biodiversité des 5, 6 et 7 juillet 2017 à Aiacciu.

ARTICLE 3 :

DIT que les dépenses relatives à ce marché négocié sans mise en concurrence pour un montant maximum de 80 000 € seront imputées au chapitre 930, programme 5611 F, article 6042 « achats de prestations de service » de la Direction de la Communication de la CTC.

ARTICLE 4 :

La présente délibération fera l'objet d'une publication au recueil des actes administratifs de la Collectivité Territoriale de Corse.

AJACCIO, le 1^{er} juin 2017

Le Président de l'Assemblée de Corse,

Jean-Guy TALAMONI

ANNEXES



**La Corse, « Territoire pionnier en matière d'écodéveloppement et d'excellence environnementale »,
organisation à Aiacciu de la 7^{ème} édition des Assises de la biodiversité
et implication de la Collectivité Territoriale de Corse dans cet évènement
(5 et 7 juillet 2017)**

Rapport du Président du Conseil Exécutif de Corse

Raportu di u Presidente di u Cunsigliu Esecutivu di Corsica

La Corse a fait acte de candidature en 2016 pour accueillir la 7^{ème} édition des Assises Nationales de la Biodiversité qui se dérouleront à Aiacciu les 5, 6 et 7 juillet 2017.

Initiée par l'Office de l'Environnement de la Corse (OEC) en collaboration avec l'Agence du Tourisme de la Corse (ATC) et l'Agence du Développement Economique de la Corse (ADEC) impliquant les autres Agences et Offices et notamment l'OEHC, cette candidature a ainsi pu bénéficier d'une mise en synergie des acteurs.

Ce résultat est en effet le fruit du travail partenarial réalisé entre la Collectivité Territoriale de Corse, les Conseils Départementaux de Haute-Corse et de Corse-du-Sud, la CAPA et la ville d'Aiacciu. Aux côtés de la Collectivité Territoriale de Corse, ces collectivités ont mobilisé, de façon concertée, leur énergie, leur savoir-faire, leurs compétences et leur soutien financier pour que la candidature d'Aiacciu et de la Corse soit retenue par le Réseau Idéal et Eco-Maires, coorganisateur et principaux financiers de cette rencontre professionnelle qui d'année en année connaît une ascension fulgurante en nombre de participants.

Cette manifestation sera l'occasion de recevoir au Palais des Congrès d'Aiacciu quelque 600 congressistes qui échangeront sur la Biodiversité et visiteront des espaces remarquables insulaires sur l'ensemble de notre territoire. Les participants à cet événement annuel sont issus des sphères publiques, associatives et privées.

Cette manifestation est réalisée sous le haut patronage du Ministère de l'Environnement, de l'Énergie et de la Mer.

Les objectifs de cette manifestation en Corse consistent à :

- Promouvoir le formidable patrimoine environnemental de la Corse,
- Faire prendre conscience au plus grand nombre de la diversité du vivant sur notre territoire et de la nécessité de le préserver, compte tenu des fonctions et des services rendus par la biodiversité,
- Mettre en lumière les choix politiques de la Corse pour développer son territoire en respectant son patrimoine environnemental, aux fins de tendre vers un développement durable,
- Faire un point, une année après l'adoption de la loi-cadre, sur les applications concrètes de ce texte en faveur de la reconquête de la Biodiversité, de la nature et des paysages,

- Echanger sur les opérations conduites en Corse de l'Agence Française pour la Biodiversité.

Les partenaires publics et privés des Assises Nationales de la Biodiversité participent au Comité des Partenaires et les termes de leur partenariat seront validés par le Comité de pilotage, dont la CTC est membre.

En fonction de leur participation financière et/ou technique, les partenaires ont accès à des prestations différentes (stand dans le hall des exposants, intervention(s) dans une séance plénière ou/et table ronde ou/et atelier, affichage de logos sur les outils de communication des Assises etc.).

A titre d'exemple, l'ONCFS, l'ONF, l'Agence de l'Eau, l'ADEME, la Caisse des Dépôts, SUEZ, Bouygues Construction, Véolia sont des partenaires historiques de la manifestation.

Aussi, il convient de formaliser le partenariat de la CTC et de ses offices et agences à ces Assises.

En l'espèce, les textes applicables sont le décret n° 2016-360 du 25 mars 2016 et l'ordonnance n° 2015-899 du 23 juillet 2015 relatifs aux marchés publics.

L'article 5 de l'ordonnance stipule que « *Les marchés publics de services ont pour objet la réalisation de prestations de services* ». Le décret offre la possibilité de conclure ces marchés de service selon des modalités de mise en concurrence allégées.

L'article 28 du décret identifie les services qui peuvent être passés selon une procédure adaptée quel que soit leur montant : « *Quelle que soit la valeur estimée du besoin, les marchés publics ayant pour objet des services sociaux et autres services spécifiques, dont la liste est publiée au Journal officiel de la République française, peuvent être passés selon une procédure adaptée dans les conditions prévues par l'article 27* ». A cet effet, l'avis relatif aux contrats de la commande publique ayant pour objet les services sociaux et autres services spécifiques publié au Journal Officiel de la République française le 27 mars 2016 prévoit que « *l'organisation de congrès, foires, séminaires et événements* » est un service spécifique au sens de l'article de l'article 28 du décret n° 2016-360 du 25 mars 2016.

Les marchés ayant pour objet de telles prestations peuvent par conséquent être passés selon des modalités librement définies par le pouvoir adjudicateur quel que soit leur montant.

L'article 27 du décret dispose en effet que : « *L'acheteur peut recourir à une procédure adaptée dont il détermine librement les modalités en fonction de la nature et des caractéristiques du besoin à satisfaire, du nombre ou de la localisation des opérateurs économiques susceptibles d'y répondre ainsi que des circonstances de l'achat* ».

L'article 30 I 3°c du décret n° 2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics permet stipule alors que : « *I. - Les acheteurs peuvent passer un marché public négocié sans publicité ni mise en concurrence préalables dans les cas suivants : ...3° Lorsque les travaux, fournitures ou services ne peuvent être fournis que par un opérateur économique déterminé, pour l'une des raisons suivantes :... c) La protection de droits d'exclusivité, notamment de droits de propriété intellectuelle.* »

Aussi, la Collectivité Territoriale de Corse souhaite bénéficier d'un droit d'orientation, d'un affichage prioritaire et de prestations marketing pour lui permettre, par le biais de ces Assises, de communiquer auprès de ses habitants et du public en général.

L'organisateur de cette manifestation, la société Idéal Connaissances SAS, organisateur de foires et salons professionnels, est le « créateur, propriétaire, maître d'ouvrage et maître d'œuvre » des Assises Nationales de la Biodiversité, détenteur exclusif des droits et supports concernés. Aucun autre opérateur n'a la possibilité d'organiser cet événement itinérant et de mobiliser l'ensemble des acteurs participants au plan national.

Aussi, il est proposé de lancer un marché de prestations négocié sans publicité ni mise en concurrence avec cet opérateur.

La participation de la CTC en tant que territoire pionnier en matière d'écodéveloppement et d'excellence environnementale permettrait à la Collectivité Territoriale de Corse de promouvoir son image institutionnelle et la Corse en tant que territoire d'excellence environnementale.

En effet, le Code Général des Collectivités Territoriales et son article L. 4424-35 confère à l'Office de l'Environnement de la Corse, créé sous la forme d'un EPIC, une compétence générale dans le domaine de l'environnement sans déclinaison thématique particulière. Un transfert de compétences, issu de la loi du 22 janvier 2002 relative à la Corse et du 27 février 2002 relative à la démocratie de proximité, a donné à la Collectivité Territoriale de Corse la responsabilité de créer des réserves naturelles et lui a confié le contrôle de la gestion de l'ensemble des réserves créées par l'Etat avant cette législation.

La Collectivité Territoriale de Corse est donc chargée d'assurer la protection, la mise en valeur, la gestion, l'animation et la promotion du patrimoine de la Corse en coordonnant la politique territoriale de l'environnement.

Le budget prévisionnel maximum est de 80 000 € TTC.

Les dépenses relatives à la signature de ce marché négocié sans mise en concurrence seraient imputées au chapitre 930, programme 5611 F, article 6042 « achats de prestations de service » de la Direction de la Communication de la CTC.

Je vous prie de bien vouloir en délibérer et :

- d'approuver les orientations proposées pour la participation de la Collectivité Territoriale de Corse aux Assises Nationales de la Biodiversité,
- d'imputer les dépenses relatives au chapitre 930, programme 5611 F, article 6042 « achats de prestations de service »,
- d'autoriser le Président du Conseil Exécutif à lancer le marché négocié sans mise en concurrence, le signer et l'exécuter.

Je vous prie de bien vouloir en délibérer.



MARCHE DE FOURNITURES COURANTES ET SERVICES

PROJET DE CAHIER DES CLAUSES TECHNIQUES PARTICULIERES

**MARCHE DE COMMUNICATION, DE PROMOTION ET DE RELATIONS
PUBLIQUES DE LA COLLECTIVITE TERRITORIALE DE CORSE
AVECLA SAS IDEAL CONNAISSANCES DANS LE CADRE
DE LA 7^{ème} EDITION DES ASSISES NATIONALES DE LA BIODIVERSITE
DES 5, 6 ET 7 JUILLET 2017, AIACCIU**

Le pouvoir adjudicateur :

**Collectivité Territoriale de Corse
22 Cours Grandval
BP 215
20187 AJACCIO CEDEX 01**

Marché négocié et sans mise en concurrence en application de l'article 30 du décret n° 2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics.

CONTEXTE

Alors qu'il y a urgence pour notre planète à endiguer le déclin de son patrimoine naturel, la France s'est récemment dotée d'une nouvelle législation pour reconquérir sa biodiversité et vient de créer l'Agence Française pour la Biodiversité qui est entrée en fonction le 1^{er} janvier 2017.

Les collectivités territoriales mutualisent depuis 2002 leurs expériences au sein du réseau « Espaces Naturels et Biodiversité » d'IDEAL Connaissances regroupant 2 300 professionnels dans près de 700 collectivités. L'association nationale Les Eco Maires accompagne ces dernières dans leurs politiques de préservation et de mise en valeur de la biodiversité en proposant notamment des outils et des formations à destination des élus, en lien avec le Ministère de l'Environnement, de l'Energie et de la Mer. Sous le Haut Patronage de ce dernier, IDEAL Connaissances organise depuis 2011, en collaboration avec les Eco Maires, les Assises Nationales de la Biodiversité (ANB) qui rassemblent de façon transversale - collectivités, entreprises, associations, société civile, Etat ...- près de 600 participants. Véritable instance de concertation nationale, elles permettent de mutualiser les connaissances et les savoirs, de récompenser les initiatives innovantes, de proposer des moments de convivialité et des visites de sites naturels.

Après le succès des précédentes éditions à Pau, Grande-Synthe, Nantes, Montpellier, Dijon et Clermont-Ferrand, la Collectivité Territoriale de Corse, qui a répondu favorablement à l'appel à candidatures lancé par IDEAL Connaissances, accueille et co-organise, en partenariat avec les Départements de la Corse-du-Sud et de Haute-Corse, la Communauté d'Agglomération du Pays Ajaccien et la Mairie d'Ajaccio, la 7^{ème} édition des Assises Nationales de la Biodiversité les 5, 6 et 7 juillet 2017 au Palais des Congrès d'Ajaccio.

1. Objet du marché

Le besoin exprimé par la Collectivité Territoriale de Corse concerne la promotion de son image institutionnelle et la valorisation de la Corse en tant que territoire d'excellence environnementale, dans le cadre de la 7^{ème} édition des Assises Nationales de la Biodiversité organisées par Ideal Connaissances SAS. La prestation s'articule comme suit :

- 1/ un axe d'image avec un affichage prioritaire
- 2/ un axe d'orientation technique sur la manifestation.

1/ AXE D'IMAGE

Affichage prioritaire : la Collectivité Territoriale de Corse dispose d'un affichage prioritaire en tant que co partenaire titre de l'évènement en rang 1 et particulièrement lisible sur l'ensemble de la manifestation : présence à l'ouverture et la clôture de la manifestation, affichage sur l'ensemble des documents d'édition, interviews en amont ou sur place pour la communication de l'évènement, article du Président dans un des supports de communication...

- Relations presse
- Programme et invitations
- Présence de la Collectivité Territoriale de Corse sur l'espace d'exposition des Assises

2/ AXE D'ORIENTATION

Ce droit d'orientation s'exerce notamment sur l'orientation des thèmes du programme de la manifestation en accord avec le Comité de Pilotage.

- Interventions lors des sessions plénières et ateliers
- Réalisation d'une enquête de satisfaction a posteriori pour réalisation d'un bilan

2. Descriptif des prestations

2.1. AXE D'IMAGE :

Affichage prioritaire de la Collectivité Territoriale de Corse sur l'ensemble de la manifestation

Editorial du Président

- sur le site Internet dédié aux Assises Nationales de la Biodiversité
- dans une des 8 newsletters d'information ou de relances
- Editorial dans le programme (amont ou remis sur place) co-écrit avec les collectivités corses partenaires, intitulé « la Corse vous accueille ».

• Prises de parole

- du Président du Conseil Exécutif de Corse à l'ouverture et/ou à la clôture des Assises
- d'un élu de la CTC en séance plénière
- des élus ou représentants des services à l'occasion des tables rondes ou ateliers lors d'une interview vidéo sur le site des Assises

• Affichage des visuels de la Collectivité Territoriale de Corse (CTC) rang 1, sur l'ensemble des supports de promotion.

- Logotype de la CTC en première de couverture du programme des Assises diffusé à 8 000 exemplaires
- 4 pages consacrées à la CTC sur le guide du participant remis à l'entrée des Assises diffusé à 600 exemplaires
- un espace dédié sur le site web des Assises www.assises-biodiversite.com avec lien de renvoi sur le portail de la CTC www.corse.fr
- logotype sur les fonds d'écrans des séances plénières
- logotype dans les insertions publicitaires au sein de la presse régionale et presse spécialisée (plan media devant comporter un minimum de 10 supports de presse)
- logotype sur les 8 newsletters d'information et de relance diffusées à 9 000 exemplaires avant les Assises : « save the date », ouverture inscription, newsletters thématiques avec interview partenaires, focus techniques, mise en avant du contenu...

• Relations presse

• Réalisation, impression et diffusion du dossier de presse

- Insertion et mise en valeur, au sein du dossier de presse, des textes présentant les compétences, programmes et expériences de la Collectivité Territoriale de Corse, transmis par la Direction de la communication de la CTC.
- envoi du dossier de presse aux journalistes spécialisés et transmission du listing presse

• **Communiqués de presse**

- Citation de la CTC dans les 3 communiqués de presse annonçant les Assises, adressés à 550 journalistes en amont des Assises
- Réalisation de 3 communiqués de presse et transmission du listing presse
- Prestation de suivi des relations presse par le chargé des Relations Presse, suivi et gestion technique, réceptif in situ, assistance aux interviews, recherche d'angles d'attaque, etc.
- Remise d'une revue de presse écrite et audio fin 2017 - début 2018

• **Programmes et invitations**

- programmes :

Edition d'une brochure éditée à 500 exemplaires, mises à disposition avec un code invitation dédié.

- invitations :

Edition d'une invitation pour les ANB à destination du grand public, assortie d'un code invitation hors déjeuners, à diffuser sans limite

• **Réceptions**

- Organisation d'un déjeuner pour 40 personnes (x 3 jours)

• **Présence de la Collectivité Territoriale de Corse sur un stand des ANB**

- Mise à disposition d'un stand :
 - 40 m² environ équipé (électricité [prises électriques 2P, disjoncteur de 1 KW, rampe de 3 spots électriques de 100 W], sets mobilier, poubelle, présentoirs à documents, banque hôtesse, tabourets, etc) réservé à la Collectivité Territoriale de Corse,
 - situation privilégiée : entrée principale du Palais des Congrès
- Mise à disposition de la documentation ou autres supports de communication à l'accueil des Assises de la Collectivité Territoriale de Corse.

2.2. AXE D'ORIENTATION : Droit d'orientation et construction du contenu

• **Comité de pilotage**

Participation de la Collectivité Territoriale de Corse au Comité de Pilotage chargé de déterminer les axes stratégiques des ANB 2017 et notamment sur les sujétions suivantes :

- les différentes thématiques des conférences,
- le choix des intervenants à solliciter,
- partenaires à associer,
- parties prenantes à mobiliser.
- les locaux,
- le salon professionnel,
- l'accueil,
- les déjeuners,
- les informations remise sur place,
- le site Internet des Assises

Le planning s'établira en amont, jusqu'à la manifestation en juillet 2017. Il inclura des réunions prévoyant : préparation des documents de travail, temps de rédaction des

comptes rendus et bilans des échanges, déplacements aux réunions, coordination avec les acteurs, etc.

• **Visites de sites**

- Choix de visites sur les 2 créneaux possibles (mercredi et vendredi) pour la CTC et ses divers partenaires locaux participants.
- Transmission d'une photo d'illustration et textes de présentation sur tous les supports de promotion
- Choix du guide accompagnateur pour présentation du site aux participants

• **Bilan et rendu des Assises**

- Réalisation d'une enquête de satisfaction post événement auprès des participants
- Présentation du bilan à Ajaccio dernier trimestre 2017 ou 1^{er} trimestre 2018
 - Nombre, fonction et origine géographique des participants
 - Appréciation des participants concernant :
 - la manifestation,
 - les thèmes des conférences,
 - le choix des intervenants,
 - les locaux,
 - le salon professionnel,
 - l'accueil,
 - les déjeuners,
 - les informations remise sur place,
 - le site internet des Assises
- Appréciation des exposants concernant :
 - l'organisation
 - l'installation
 - la disponibilité des équipes
 - l'emplacement et qualité de leur stand
- Actions communication, actions presse, marketing...

3. Délais d'exécution

Les prestations sont réalisées selon le planning suivant :

- Jusqu'à fin mai 2017 : mise en place et réunions du Comité de Pilotage, validation des axes, mobilisation des partenaires professionnels, construction du programme, mobilisation intervenants, lancement site internet, actions de communication...
- Printemps 2017 : bouclage du programme et 1ères actions de communications
- Jusqu'à juin 2017 : relance newsletters et relance des relations presse
- 5, 6 et 7 juillet 2017 : 7èmes Assises Nationales de la Biodiversité à Ajaccio
- Septembre 2017 à Février 2018 : Présentation du bilan aux collectivités d'accueil.

4. Paiement des prestations

Le montant des factures est calculé en appliquant le taux de TVA en vigueur selon la nature des prestations. Les modalités de règlement des prestations sont les suivantes : paiement sur justificatifs du service fait à 30 jours.

**MARCHE DE COMMUNICATION, DE PROMOTION ET DE RELATIONS
PUBLIQUES DE LA COLLECTIVITE TERRITORIALE DE CORSE AVEC LA SAS
IDEAL CONNAISSANCES DANS LE CADRE DE LA 7^{ème} EDITION DES ASSISES
NATIONALES DE LA BIODIVERSITE DES 5, 6 ET 7 JUILLET 2017, AIACCIU**

Les soumissionnaires sont invités à compléter les tableaux ci-dessous pour tous les prix unitaires. Chaque tableau de prix doit être dûment signé par le soumissionnaire.

Nota : Les prix unitaires du présent bordereau resteront fermes pendant toute la durée du marché.

Bordereau des Prix

Nature des prestations	Quantité	Prix HT	Prix € TTC
AXE IMAGE			
AFFICHAGE	FORFAIT		
RELATIONS PRESSE	FORFAIT		
PROGRAMME	500		
INVITATIONS	FORFAIT		
RECEPTION	FORFAIT		
STAND	1		
AXE ORIENTATION			
ORGANISATION, SUIVI	FORFAIT		
REUNION	FORFAIT		
ENQUETE DE SATISFACTION	1		
TOTAL			

A, le

Dressé par : Le : Signature et cachet de l'Entreprise :	Le Président du Conseil Exécutif de Corse Gilles SIMEONI
---	--

**FICHE DE RENSEIGNEMENTS PREALABLE A LA REDACTION DES PIECES ADMINISTRATIVES
D'UN MARCHÉ PUBLIC**

En cas de clauses « spécifiques » (Décomposition en tranches, phases, acomptes, avances, dérogations diverses au CCAG) que le service souhaite faire figurer dans les pièces du DCE, une annexe à la présente fiche, reprenant et explicitant les différents points à intégrer, devra être rédigée par le service technique et communiquée au service de la Commande Publique

L'objet du marché relève de la compétence de la CTC

- X En application des dispositions du CGCT
- En application d'une délibération spécifique de l'Assemblée de Corse (Ex convention de mandat...) **Le cas échéant transmettre la délibération afférente**
- Autre

L'avis implique :

un marché public
 un accord cadre

Intitulé du marché : MARCHÉ DE COMMUNICATION, DE PROMOTION ET DE RELATIONS PUBLIQUES DE LA COLLECTIVITÉ TERRITORIALE DE CORSE AVEC LA SAS IDEAL CONNAISSANCES DANS LE CADRE DE LA 7^{ème} EDITION DES ASSISES NATIONALES DE LA BIODIVERSITÉ DES 5, 6 ET 7 JUILLET 2017, AIACCIU

Description complémentaire du marché :

**MARCHÉ NEGOCIÉ SANS PUBLICITÉ ET SANS MISE EN CONCURRENCE
ARTICLE 30 I 3° c du décret 2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics**

<input type="checkbox"/> Fournitures	<input checked="" type="checkbox"/> Services	<input type="checkbox"/> Travaux
	<input type="checkbox"/> Prestations intellectuelles	<p>La CTC :</p> <input type="checkbox"/> Est propriétaire du bâtiment <input type="checkbox"/> Est locataire et agit en application d'un bail (à joindre à la présente fiche) <input type="checkbox"/> Autres

Type de procédure :

MAPA
 Procédure négociée

Appel d'offres
 Autre :

Ouvert
 Restreint

En cas de procédure restreinte :

Nombre de candidats admis à présenter une offre :

Critères objectifs de limitation du nombre de candidats:

Type de marché : Ordinaire Fractionné à tranche Fractionné à bon de commande avec minimum et maximum Fractionné à bon de commande sans minimum et sans maximum**Allotissement :** OUI NON**En cas de prestations distinctes et en l'absence d'allotissement justification de dérogation à l'article 10 du CMP :****Description des lots :****Lot 1 Objet :**

Estimation :

Forme du prix :

Lot 2 Objet :

Estimation :

Forme du prix :

Lot 3 Objet :

Estimation :

Forme du prix :

*(à dupliquer autant que nécessaire)***Lieu d'exécution : CORSE****Imputation Budgétaire :** Crédits ouverts au programme ...5611F... chapitre 930....ligne 6042**En signant la présente fiche le service technique atteste avoir vérifié et confirme la disponibilité des crédits nécessaires au marché****Estimation du marché****HT :****Estimation du marché
80 000 euros****TTC :**

Ce marché s'inscrit-il dans un projet/programme financé par les fonds communautaires ?

r OUI X NON

Dans l'affirmative, indiquer le projet/programme, ainsi que toute référence utile :

Les documents du marché doivent-ils comporter le logo du programme concerné :

r OUI X NON

Si oui le logo devra être fourni au service de la commande publique

DURÉE DU MARCHÉ ET/OU DÉLAI D'EXÉCUTION :

Point de départ du délai :

- X Notification
- r Ordre de service prescrivant de commencer les prestations

Si distinction durée/délai l'indiquer ici :

Date prévisionnelle de début des prestations :

Négociation en cas de MAPA: X OUI r NON

Attention, toute négociation prévue devra être menée obligatoirement

Variantes : r Autorisées X Non autorisées

En cas de variantes autorisées préciser ici la teneur des variantes :

Réponse à l'offre de base r Obligatoire r Facultative

Options : r Prévues X Non prévues

Le cas échéant l'intitulé des options et leur estimation devront être indiqués dans une annexe à la présente fiche.

Forme du prix : X Ferme r Révisable

Critères de sélection des candidatures : En cas de critères spécifiques **autres que les capacités professionnelles, techniques et financières les lister ci-après** accompagnés des justificatifs que devront fournir les candidats pour justifier de ces capacités :

